références 2020/3776

service DPAPH

Tél 02 96 62 62 59

## Madame, Monsieur,

La crise sanitaire que nous venons de connaître a mis à rude épreuve chacun d'entre nous. En tant qu'accueillant(e) familial(e) ayant exercé votre activité durant cette période, vous avez été particulièrement concerné par les contraintes du confinement. Votre engagement quotidien fut exemplaire et admirable dans ce contexte inédit. Nous avons donc fait le choix de le valoriser par le versement d'une prime exceptionnelle.

Le Conseil départemental vous apportera ainsi une prime de 1 000 € dont le versement aura lieu au mois d'août. Mes services ont d'ores et déjà pris votre attache pour recueillir les éléments nécessaires au versement.

Cet effort majeur et volontariste, qui concerne également les assistants familiaux ainsi que tous les établissements et services médico-sociaux financés par le Conseil départemental, représente une enveloppe de 3 millions d'euros pour la collectivité. Il vient souligner la reconnaissance du Département pour ceux qui ont œuvré au quotidien aux côtés des personnes vulnérables, en particulier les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

En vous remerciant pour la qualité des accompagnements que vous avez su remarquablement maintenir, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président

Alain CADEC



